



Signataires : Guy Mettan, Marc Falquet, Charles Poncet, Christo Ivanov

Date de dépôt : 7 octobre 2024

Proposition de motion **pour renforcer la Genève internationale et le rôle diplomatique de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que Genève, grâce notamment à la création du Comité international de la Croix-Rouge en 1863 et de l'Union interparlementaire en 1889, fut le berceau du droit humanitaire et des premières institutions internationales ;
- que Genève a notamment été choisie comme siège de la Société des Nations pour cette raison ;
- que, de ce fait, Genève est devenue l'une des deux capitales du multilatéralisme avec New York ;
- que Genève est le dépositaire des Conventions dites de Genève, précisément, mais que celles-ci sont gravement menacées par leurs violations répétées par les Etats ;
- que la neutralité de la Suisse a joué un grand rôle dans ce succès, mais que la perception de cette neutralité a été mise à mal par certaines évolutions récentes, si bien que certains pays ne considèrent plus Genève comme une plateforme diplomatique neutre et utile ;
- que les tensions internationales ont dégénéré en guerres ouvertes aux portes de l'Europe, justifiant encore davantage le besoin d'une place neutre et impartiale pour maintenir le dialogue entre belligérants ;
- que la place de Genève comme lieu de rencontres de haut niveau entre belligérants risque d'être compromise ;
- que les pays du Sud et les BRICS s'organisent de leur côté et tendent à privilégier des formats de concertation qui ne passent plus par Genève ;

- que le Conseil d'Etat a déjà fait part de ses inquiétudes à ce sujet auprès des autorités fédérales,

invite le Conseil d'Etat

- à mobiliser toutes les ressources utiles pour renforcer le rôle de la Genève internationale et la place diplomatique genevoise ;
- à poursuivre ses démarches dans ce sens auprès des différentes autorités fédérales, Conseil fédéral, Parlement et administration ;
- à souligner dans ses réflexions, ses contacts et ses actions auprès des instances nationales et internationales l'importance d'un multilatéralisme effectif et global et non plus limité à certaines catégories de pays ;
- à prendre toute mesure utile pour valoriser le rôle de neutralité, garant historique du multilatéralisme ainsi que de la place diplomatique et de médiation genevoise.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Deux siècles après avoir été formalisée par le Congrès de Vienne, la neutralité a rendu à la Suisse d'éminents services, en particulier pendant les deux guerres mondiales et la guerre froide. Durant ces trois dernières décennies, avec l'effondrement de l'Union soviétique, cette neutralité a pu paraître moins nécessaire. Or, depuis quelques années, les tensions internationales se sont accumulées. De nouvelles guerres ont éclaté en Ukraine et au Proche-Orient, qui rendent le monde beaucoup plus dangereux.

Dans un tel contexte, le besoin de places de négociation neutres se fait à nouveau sentir, comme en a témoigné le récent sommet du Bürgenstock. Or, la Suisse a récemment pris des décisions (sanctions non agréées par les Nations Unies, rapprochement avec l'OTAN, attitude ambiguë dans le conflit israélo-palestinien) qui ont pu donner l'impression à l'opinion mondiale qu'elle était moins attachée à sa neutralité traditionnelle.

Par ailleurs, la montée en puissance des BRICS et du des pays du Sud global, qui militent en faveur d'un monde multipolaire, tendent à marginaliser le rôle de la Suisse et de la Genève internationale en particulier, notamment en ce qui concerne son rôle de médiation et de lieu de négociations et de dialogue entre parties en conflit. La vocation de Genève comme capitale du multilatéralisme se trouve ainsi menacée.

Dans un contexte aussi incandescent, il paraît donc indispensable de réaffirmer le rôle et la place de Genève et l'attachement de la Suisse à une neutralité effective perçue comme telle par l'ensemble des 193 pays qui forment la communauté internationale.

Genève est le canton qui a le plus bénéficié de la neutralité suisse. Grâce au caractère républicain de sa cité, à son héritage protestant et à son esprit humanitaire, Genève a pu développer ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler « l'esprit de Genève », selon l'heureuse formule de Robert de Traz.

C'est pourquoi la présente proposition de motion invite le Conseil d'Etat à raviver cet « esprit de Genève, à réaffirmer le rôle de la Genève internationale et l'importance de la neutralité suisse auprès de ses partenaires, à commencer par les différentes instances fédérales, en pouvant s'appuyer sur le soutien du Grand Conseil. L'avenir de Genève comme ville de paix et place de rencontres et de médiation s'en trouvera ainsi renforcé.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.